

La section Archives régionales au sein de l'Association des archivistes français

Martine Tapie

Citer ce document / Cite this document :

Tapie Martine. La section Archives régionales au sein de l'Association des archivistes français. In: La Gazette des archives, n°219, 2010. Vingt ans d'activité des services d'archives des Régions. pp. 97-108;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2010_num_219_3_4707

Document généré le 15/03/2017

La section des Archives régionales au sein de l'Association des archivistes français

Martine TAPIE

En ma qualité de présidente mais également en tant que membre fondateur de la section, il me revient de retracer les étapes de la construction de la section des Archives régionales de l'Association des archivistes français étroitement liées à l'histoire des services d'archives régionales.

Le contexte

La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 a transféré aux Régions la compétence relative à la conservation des archives régionales au sens très large du terme puisque cela concernait, outre les archives propres de la Région, la gestion des archives des services extérieurs de l'État (article 67). Dans les faits, rares sont les Régions où ce transfert de compétence s'est concrétisé¹ car elles se sont beaucoup insurgées contre la loi de 1983 leur imposant cette charge du traitement des archives des services extérieurs de l'État.

La loi du 28 novembre 1990 a donc modifié les termes de celle de 1983 et restitué aux départements cette responsabilité. La Région n'assume plus, en conséquence, que la conservation des archives produites par ses assemblées, son administration et les établissements publics régionaux.

Les textes prévoyaient, en outre, la possibilité pour les régions de confier par convention leurs fonds aux Archives départementales. Des régions ont eu

¹ « Conséquences archivistiques de la première décentralisation pour les services d'archives régionales », résultat du questionnaire AAF de la section.

recours à ces conventions (environ 1/5) avec, pour certaines, la mise en place d'un service de préarchivage dans les locaux de la Région ; d'autres y ont songé mais y ont finalement renoncé en raison du coût (négocié avec un projet d'aménagement ou de construction, assorti d'une contribution annuelle) ou d'une décision politique. Ces régions ont alors créé de véritables services.

La majorité des conventions n'ont jamais été appliquées, ou appliquées en partie, faute de réels transferts d'archives.

C'est dans ce contexte que les jeunes services d'archives régionales vont tenter de s'affirmer et de s'organiser.

Rapprochement des régions

La première réunion des archivistes régionaux s'est tenue à Marseille à l'automne 1993. Depuis quatre ans, ce service menait une réflexion sur les différents problèmes et interrogations que suscitaient la création et le fonctionnement d'un service d'archives dans une collectivité nouvelle. C'est dans le cadre de cette démarche, mais également pour répondre au besoin de concertation ressenti par plusieurs services, que Françoise Bres, responsable du service de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur à cette date, a souhaité organiser des journées d'études interrégionales afin de tenter de mettre en place un réseau d'archivistes régionaux. Elle souhaitait constituer un groupe de travail et instaurer une collaboration dynamique entre nous.

Cette première rencontre, à laquelle ont participé 18 régions, a été suivie d'une deuxième réunion dès 1994 en Bretagne, puis d'une autre en octobre 1996 à l'initiative de la région Nord-Pas-de-Calais. À l'issue de ces rencontres, les membres ont ressenti le besoin d'être associés à un réseau professionnel pour obtenir ainsi un appui logistique et de formation, de même qu'une reconnaissance de leur environnement archivistique.

Les régions au sein d'une instance de professionnels, l'Association des archivistes français, et l'importance du réseau

Des contacts furent pris auprès de l'AAF par certains d'entre nous, déjà adhérents à titre individuel, afin d'envisager la création d'une section « Archives régionales ».

Pour faire suite à notre demande, un courrier de Jean Le Pottier, président de l'AAF, en date du 13 septembre 1995, est adressé aux responsables des services d'archives des régions : « depuis 1983, les services d'archives des régions ont pris une importance croissante dans le réseau archivistique français. L'AAF souhaite contribuer à confronter leur développement et offrir des occasions et des moyens d'échanges, de réflexion commune et de formation à leurs responsables. La création d'une section des Archives régionales doit être envisagée ».

Une première réunion a eu lieu au centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (CARAN). Onze représentants des régions, sur 22 régions étaient présents. Signalons que deux régions ne disposaient pas de service d'archives constitué. Cette réunion a été l'occasion pour les membres du bureau de l'AAF de présenter leur association. À l'issue de cette rencontre, notre souhait, partagé par la majorité des participants a été de créer la section des archivistes régionaux. Un bureau provisoire a alors été formé.

En mars 1996, s'est tenue la réunion constitutive de la future section en présence de Jean Le Pottier, président de l'AAF. La question centrale à l'ordre du jour était celle de l'opportunité de l'adhésion à l'AAF et de la création d'une section des archivistes régionaux. Un tour de table des personnes présentes fait apparaître plusieurs points, dont l'intérêt de l'adhésion et de la création de la section. L'AAF est une association professionnelle, une organisation structurée ; c'est un lieu de rencontres, d'échanges.

Pour les archivistes des régions, « jeunes collectivités », les avantages que présente l'adhésion à l'AAF sont multiples :

- reconnaissance des services par la Direction des archives de France mais également par l'institution régionale ;
- participation au sein des groupes régionaux (région géographique) ;
- accès aux stages de formation professionnelle de l'AAF.

L'ensemble des régions, à l'exception d'une seule, vote pour l'adhésion : la section est ainsi constituée. Elle représente les 26 services d'archives régionaux mais demeure également ouverte aux organisations ayant vocation régionale. Aujourd'hui, elle comporte 36 membres issus de 21 services.

La question d'une adhésion à l'Association nationale des élus régionaux (actuellement Association des régions de France) s'est également posée, notamment pour un soutien juridique, mais l'assistance est restée toutefois partagée et aucune demande d'adhésion n'a donc été faite.

Fonctionnement de la section

Règlement intérieur de la section

La section a adopté son règlement intérieur l'année de sa création.

Lors de la réunion du 19 octobre 2001, le conseil d'administration de l'AAF a proposé à la section des Archives régionales de modifier son appellation pour devenir « section des Archives des conseils régionaux » afin d'éviter la confusion avec les « groupes régionaux » mais également avec les archives régionales des services extérieurs de l'État versées aux Archives départementales, chef lieu de région. Cette proposition n'a pas été suivie par les adhérents. Le terme « Archives des conseils régionaux » nous paraissait réducteur au vu de nos fonds qui comportent, non seulement les archives des conseils régionaux mais également celles du conseil économique et social et des organismes partenaires. Des fonds privés viennent pareillement enrichir nos fonds.

En 2003, le règlement a toutefois été modifié pour permettre aux membres du bureau de la section de représenter par alternance la section au conseil d'administration de l'AAF, cette dernière ne comportant qu'un seul membre éligible de droit en raison de son effectif.

Effectifs

Notre section est celle comptant le moins de membres bien que la grande majorité des régions y soit représentée, avec 21 régions sur 26. Cette forte proportion atteste de l'intérêt que portent les services d'archives régionales à

l'AAF et également des attentes des archivistes régionaux en matière d'échanges, d'expériences et de conseils.

Du fait de notre petit nombre, l'implication des adhérents est d'autant plus forte : ces derniers s'y activent avec enthousiasme et assument des responsabilités au sein du bureau de section mais également à travers des groupes de travail. Il n'est pas nécessaire d'être élu pour se mobiliser sur certaines missions.

Organisation des réunions

Deux réunions sont organisées chaque année. La première se tient le jour même de l'assemblée générale de l'Association. La seconde, qui est une journée d'études, a lieu généralement à l'automne.

La réunion de la section du mois de mars ne rassemble que peu d'adhérents, contrairement à celle organisée au moment des rencontres des archivistes régionaux. Cette faible participation traduit la difficulté de déplacement de certaines collectivités surtout lorsqu'il s'agit de petits services comme les nôtres.

En revanche, nos rencontres annuelles, organisées depuis 1993, connaissent un vif succès. Ces journées sont toujours un moment privilégié d'échanges entre archivistes régionaux. Une quinzaine de régions, en moyenne, y participe. Nous y sommes accueillis par l'un de nos collègues en région au sein de son institution de tutelle.

L'organisation de ces journées d'études a évolué au fil des années. Lors des premières rencontres, la journée commençait par un tour de table : chacun y présentait son service, les moyens mis à sa disposition et ses projets. Puis nous abordions « les affaires de la section » c'est-à-dire la gestion quotidienne des archives, les préoccupations communes du moment : la loi sur les archives, le statut des archives départementales, le rôle des conseillers archives en DRAC, etc. À l'issue de cette présentation, une large part de nos travaux était consacrée aux tableaux de gestion et à leur élaboration.

Au terme de cette période de mise en place, une fois les bases posées et le terrain quelque peu débroussaillé, nous avons souhaité élargir et aborder des thèmes particulièrement utiles pour le traitement de nos fonds ou en rapport avec nos domaines de compétences. Parmi ceux-ci : les organismes associés, la conservation préventive, les archives de la formation professionnelle, la présentation et la démonstration de logiciels de gestion d'archives.

Ces journées sont toujours riches en témoignages et nous permettent de rencontrer des archivistes d'horizons différents. Elles assurent le lien indispensable entre les adhérents et l'association. Notre audience se limite pour le moment aux services d'archives régionales mais les thématiques sont souvent communes aux autres services d'archives, par exemple les archives privées ou la conservation préventive.

Travaux de la section

Supports et actions de communication de la section

En 1997, la décision a été prise d'élaborer un guide pratique de versements à l'usage des services. Ce guide « ressource » a été diffusé aux membres de la section sous forme informatique afin de permettre à chaque service d'élaborer son propre document. Quelques services ont fait le choix de privilégier des plaquettes de conseils, d'autres des guides plus conséquents.

L'idée d'un bulletin de liaison pour la section, *La Lettre des archives des Régions*, a été approuvée lors de la septième rencontre des archivistes régionaux en région Île-de-France en 1999. Il s'agissait d'une publication diffusée à l'ensemble des archivistes des régions, avec une périodicité minimale de trois ou quatre numéros par an. *La Lettre* relayait l'information auprès de ceux ne pouvant être présents aux réunions. Elle contenait le compte-rendu et le programme des réunions de la section, des informations et des renseignements recueillis par les membres. Elle se faisait aussi l'écho des activités des différents services et proposait un éclairage sur des points particuliers utiles aux Archives régionales. Le premier numéro est paru en juillet 1999 et sept numéros ont été publiés depuis cette date. La mise en place du site Internet de l'AAF a désormais remplacé le support papier. Nos pages Web permettent dorénavant de partager les informations et ressources intéressant nos services.

En 2001, une plaquette de présentation des Archives régionales a été élaborée à l'usage du public. Elle offre une présentation succincte des compétences des régions, des fonds et de leur intérêt historique et fait également état de l'annuaire des services d'archives régionales. L'édition d'un support au format papier a été vite abandonnée pour différentes raisons : son coût mais surtout la réticence de certains services à voir se développer trop vite un public externe au sein de leur administration, pour des raisons liées soit à la collectivité soit à l'état des fonds. C'est donc sous sa forme électronique qu'il a été décidé de la

mettre à la disposition de chacun sur le site Internet. Une large diffusion de la plaquette semblait prématurée pour nos collectivités compte tenu de la jeunesse de nos fonds d'archives. Cet aspect de notre métier a évolué : cette mission de mise en valeur de notre patrimoine constitue désormais un atout pour la mise en avant de nos services.

Le site Internet de l'AAF recense la plupart des travaux menés par la section. La partie « ressources » des pages de la section s'est étoffée avec la mise en ligne d'outils, guides, fiches de procédure, etc. élaborés par les services. Chaque membre est régulièrement invité à « nourrir » nos pages Web.

L'une des membres de notre section est intervenue lors des rencontres annuelles de la section Archives départementales (RASAD) en 2005 qui avaient pour thème le bilan archivistique de la première décentralisation sur les archives régionales. Elle y a dressé le bilan de la création des Archives régionales et fait apparaître la nécessité accrue de collaboration avec les autres services d'archives et de prise en compte de nos fonds.

Notre action passe enfin par une communication hors de l'AAF. La section a contribué à la rédaction d'un article dans la *Gazette des communes* et à une enquête consacrée aux archives régionales dans le numéro 132 d'*Archimag*. Les archivistes des Régions sont intervenus à diverses reprises notamment lors du stage international des archives pour présenter les Archives régionales.

Groupes de travail

Des groupes de travail thématiques viennent enrichir les actions de la section. À titre d'exemple, le groupe de travail sur le thésaurus W et l'indexation est né lors de l'assemblée générale de la section de l'AAF de mars 2004. Deux mois plus tard se tenait la première réunion dans les locaux de la région Île-de-France. Le point de départ fut le constat de difficultés communes quant à l'utilisation du thésaurus W, le travail d'indexation se heurtant en effet au manque ou à l'inadaptation des descripteurs pour la traduction de compétences ou de spécificités régionales. Le groupe s'était fixé comme objectif la validation d'une liste commune de candidats descripteurs. L'étape finale a été la remise à la Direction des archives de France, puis, plus tard, la participation des membres au groupe constitué par la Direction des archives de France en 2008.

Outre nos propres travaux, nous participons à des groupes de travail transversaux (participation au référentiel des métiers de l'archivistique, refonte de la circulaire de 1993, etc.) afin d'apporter un éclairage du métier en Archives régionales, de faire ressortir nos spécificités éventuelles et de donner notre expertise sur certains points.

Enquêtes menées par la section

Afin d'étayer nos interventions lors de nos journées d'études, des enquêtes sont menées par la section auprès de ses membres. À titre d'exemple :

- Enquête sur les organismes associés

Une journée d'études organisée en 2005 sur les « archives des organismes associés » a été l'occasion de réaliser un questionnaire sur ce thème. Les organismes associés recouvrent des structures juridiquement autonomes de la région, dotées de statuts variables, mais ayant un lien étroit avec elle, parce qu'ils exercent des compétences dans de nombreux domaines d'activités pour son compte, parce qu'ils sont largement financés par l'institution régionale. La synthèse de ce questionnaire, réactualisé en 2008 par Agnès Dejob afin de la fournir à la Direction des archives de France, est accessible sur le site Internet de l'AAF dans la rubrique de la section. Presque tous les services d'archives régionales sont concernés. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés sont d'ordre juridique et structurel : difficultés juridiques, notamment dans l'organisation de la collecte de ces fonds, difficultés également à bien cerner les fonds. Dans le prolongement de l'enquête, une réflexion reste à mener pour formaliser et faciliter la collecte de ces archives. Ce travail sera à effectuer en collaboration avec les autres services d'archives publics étant donné le caractère « inter-collectivités » de certains organismes partenaires.

- Enquête sur le fonctionnement des services d'archives

Plusieurs enquêtes ont été menées auprès de toutes les régions sur les moyens des services d'archives régionales. Le premier questionnaire a été diffusé en 1993, à l'occasion des premières journées d'études des archivistes régionaux. En 2005, une nouvelle enquête a été lancée mesurant ainsi l'évolution de nos services. Celle de 2007, menée par Séverine Ménet, des Archives régionales des Pays de la Loire, a servi de préambule à une étude sur les circulaires et textes de référence. Ne disposant pas de circulaires spécifiques et nos tableaux de gestion n'ayant toujours pas été validés par la Direction des archives de France, nous voulions faire ressortir les manques les plus évidents et initier la rédaction de tableaux de gestion.

Si des disparités évidentes subsistent entre les différents services, la tendance est à la hausse en termes de moyens et de personnel. L'exposé de Pascal Koenig en introduction de ces journées nous le confirme.

Le tableau de gestion : un des exemples de l'aboutissement de cette collaboration

En marge de ses différents travaux, la section travaille sur les tableaux de gestion. Avant même sa création, ce « chantier » s'est révélé prioritaire puisque les Archives régionales n'avaient jamais fait l'objet d'aucune circulaire de tri officielle. En novembre 2000, alors que les travaux étaient bien avancés, nous avons décidé d'élaborer un recueil des tableaux de gestion, examinés et validés par les membres de la section. Une volonté de synthèse avait présidé à l'élaboration de ce document. Il a ensuite été transmis à Martine de Boisdeffre, directrice des Archives de France, pour validation officielle, mais également pour information à tous les présidents de conseils régionaux. Cet envoi n'a cependant pas initié la création d'un groupe de travail par la Direction des archives de France comme nous l'espérions tous à l'époque.

En octobre 2005, suite à l'invitation de la directrice des Archives de France à une réunion des responsables des services d'archives régionales, la section a décidé de réactualiser le recueil de tableaux de gestion rédigé en 2001. Ainsi, 28 tableaux rédigés par 10 services d'archives régionales ont été centralisés. Outre le partage des informations, l'objet de ce recueil était justement de soumettre à nouveau nos travaux à la Direction des archives de France afin d'entamer une réflexion commune, devant impérativement doter les Archives régionales de règles de tri à vocation nationale.

Ce recueil est un témoin du dynamisme de nos services dans la mise en place des procédures de collecte. Bien que n'ayant pas valeur réglementaire, ces tableaux nous sont cependant précieux. Provisoires, ils constituent une base de réflexion pour chaque service.

Lors d'une réunion en juillet 2008, la Direction des archives de France nous a proposé de constituer un groupe de travail spécifique axé sur les principales compétences de la Région : la formation, l'aménagement du territoire, l'économie et l'environnement. Ces travaux pourraient donner lieu à une instruction de tri consacrée aux Archives régionales. Notre attente était forte en la matière car nous ne disposions toujours pas de circulaires spécifiques en région.

Enfin, lors de notre dernière rencontre à la Direction des archives de France, en 2009, la directrice des Archives de France a annoncé la constitution d'un groupe de travail composé de la Direction des archives de France, de directeurs d'Archives départementales et d'archivistes régionaux ; il est chargé d'élaborer une instruction relative au tri et à la conservation des archives régionales, qui compléterait le tome I paru l'an dernier sur les domaines communs à tous les services. Cette instruction constituerait le tome III.

Les régions et la Direction des archives de France

La mise en place des services d'archives régionales au sein du réseau institutionnel s'est avérée compliquée.

Au sein du réseau des archives publiques, les Archives régionales n'étaient pas reconnues à hauteur de leur travail, plus par méconnaissance du travail réalisé que par volonté délibérée d'exclusion. Cette situation était notamment visible de la part de la Direction des archives de France. À titre d'exemple, son site Internet mentionnait les Archives régionales au niveau des services déconcentrés de l'État. De même, la Direction des archives de France omettait de nous associer aux groupes de travail sur des sujets nous concernant et nous n'étions destinataires que d'un nombre restreint de circulaires.

Peu à peu, la situation s'est améliorée grâce à la volonté des membres de la section qui souhaitaient fortement que soit reconnue la place des Archives régionales au sein du réseau archivistique français.

Suite à l'envoi du premier numéro de *La Lettre des archives des régions* en 1999 à la Direction des archives de France, M. Béval, alors directeur des Archives de France, nous a informé que les archivistes régionaux seraient désormais invités aux réunions interrégionales et destinataires des circulaires réglementaires et autres documents produits par la Direction des archives de France. Quant à la participation des archivistes régionaux aux groupes de travail et de réflexion organisés par la Direction des archives de France, ils ne manqueraient pas d'y être associés quand les thématiques concerneraient les Archives régionales. Ces démarches ont ainsi permis à plusieurs adhérents de notre section d'intégrer les groupes de travail de la Direction des archives de France, comme par exemple :

- le groupe de travail sur les archives de l'enseignement ;
- le groupe de travail sur les archives des élections ;
- le groupe de travail sur la refonte du thésaurus ;
- la participation au groupe de travail sur la révision de l'instruction de 1993 sur les archives communales.

Les relations avec la Direction des archives de France se sont concrétisées par une rencontre, le 22 mars 2000, à laquelle M. Béval avait convié toutes les régions. Lors de cette réunion, le directeur des Archives de France a souligné l'importance du réseau que constituaient les services d'archives en France. Il a

précisé que même si les Archives régionales, du fait de leur jeunesse, ne leur avaient pas encore permis d'exprimer pleinement leur appartenance à ce réseau, elles en faisaient néanmoins partie intégrante. Cette réunion ouvrait la porte à une plus grande reconnaissance des archives des régions et à des perspectives de travail commun.

C'est ainsi qu'au cours des années qui ont suivi, la Direction des archives de France a souhaité nous rencontrer à plusieurs reprises : nous avons été régulièrement reçus par Martine de Boisdeffre. Ces rencontres étaient l'occasion de parler de l'actualité des archives, des réformes réglementaires ou institutionnelles et, pour nous, de rappeler quels étaient nos attentes et nos besoins. Notre préoccupation première était la validation de nos tableaux de gestion. Nous avons, à cette occasion, réitéré notre demande d'être associés à tout travail d'élaboration de règles de tri liées aux compétences des Régions. Cette demande est sur les rails, le groupe s'étant mis en place après l'été 2009 et se réunissant régulièrement.

Notre inquiétude portait sur les réformes de la décentralisation entraînant pour les régions un accroissement des compétences et, de ce fait, une augmentation des problèmes de collecte, de gestion et de conservation des archives publiques. Une harmonisation de la politique archivistique nationale nous semblait indispensable. Au sein de la section, nous avons proposé d'organiser un groupe de réflexion sur la décentralisation.

Nous avons également souligné le problème de la compétence des archives des régions sur les archives des établissements publics régionaux, structures chargées de l'administration des Régions avant les lois de décentralisation de 1982-1983. Leurs archives, ou au moins celles qui avaient encore une utilité administrative au moment de la décentralisation, ont en partie suivi l'installation des administrations régionales.

Le sort des archives des organismes associés a été soulevé à plusieurs reprises. L'état des lieux montre une grande diversité d'acteurs tant par leur statut juridique que par les champs d'activités couverts. Lors de notre dernière rencontre, il a été décidé de constituer un groupe de travail. Martine de Boisdeffre a proposé l'appui de la Direction des archives de France tout au long de cette étude. La mise en route du tome III reporte ce projet à une date ultérieure.

Les modalités d'archivage des documents produits par les administrations des parcs naturels régionaux ont également été évoquées après une interrogation de notre part faisant suite à la parution de la circulaire DPACI/RES/2005/02 du

25 janvier 2005 confiant les archives des parcs naturels régionaux aux Archives départementales.

Parmi les dossiers examinés lors de ces rencontres avec la directrice, la question de l'enquête statistique annuelle sur l'activité des services d'archives contrôlés a été soulevée à plusieurs reprises. Les services d'archives régionales s'interrogeaient sur la prise en compte de leurs données statistiques car ceux-ci n'apparaissaient pas ou peu dans les rapports annuels de la Direction des archives de France. Pour la reconnaissance de nos services, cela n'était pas satisfaisant. La Direction des archives de France a proposé de revoir la grille afin de l'adapter aux spécificités des régions. Cette nouvelle grille, élaborée en collaboration avec notre section, reflète davantage nos activités.

La mise en place d'inspections, dans le cadre du contrôle scientifique et technique, a été demandée par la section : à la fin de l'année 2010, tous les services d'archives régionales en métropole devraient avoir été inspectés.

Dernièrement, nous avons abordé les problèmes liés à l'archivage électronique : une réflexion est menée dans quatre régions à l'initiative des directeurs des services informatiques, dans le cadre de l'association des régions de France.

Conclusion

Notre métier est amené à évoluer dans un futur plus ou moins proche en fonction de l'actualité. Nul ne sait ce que deviendront les régions et la place qui leur sera accordée dans un cadre global de refonte des collectivités territoriales, telle qu'elle est prévue dans le rapport Balladur. Quelle que soit l'issue de cette réflexion, il est certain qu'elle aura des conséquences directes sur la gestion des archives et il nous appartiendra, à ce moment là, de collaborer avec l'ensemble du réseau archivistique, afin notamment d'alerter nos collectivités sur les enjeux.

Martine TAPIE
Archives régionales de Bretagne
martine.tapie@region-bretagne.fr